



## Appentis et Auvent

(Articles R 421-2 et R 421-9 du Code de l'urbanisme)

**Vous devez déposer un dossier de déclaration préalable lorsque vous envisagez la construction d'un appentis ou auvent dont la surface de plancher ou emprise au sol est comprise entre 5 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup> (40 m<sup>2</sup> en zones urbaines). Au-delà de 20m<sup>2</sup> pour une construction d'un appentis ou auvent en zones non urbaines un Permis de Construire est nécessaire.**

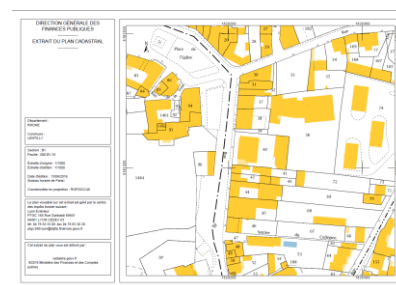
### Pièces à fournir :

#### Formulaire CERFA N°13703\*06

Bien remplir la totalité des 6 pages du formulaire. Penser à décrire le projet en 3.1 p 2 (emprise au sol, dimensions, matériaux, couleurs...). Dater et signer en pages 2 et 6, même si vous ne créez pas de surface taxable (mettre 0 m<sup>2</sup> en 1.1 p 5).

#### Plan de situation (DP1)

Permettant de situer le terrain dans la commune. Indiquer l'échelle (si possible 1/2000°) et l'orientation.



#### Plan de masse coté dans les 3 dimensions (DP2)

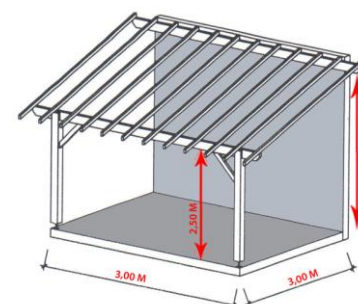
Permettant de situer l'implantation de l'appentis ou auvent sur le terrain. Indiquer l'échelle (échelle 1/200° ou 1/500°), l'orientation et les distances avec les limites séparatives.



Les plans peuvent être retirés sur le site Internet <http://cadastre.gouv.fr>.

#### Plan des façades et des toitures (DP4)

Montrant le projet et indiquant les dimensions, notamment les hauteurs et pentes de toit.



#### Photos du terrain existant (DP7/DP8)

Permettant de situer le terrain dans son environnement proche et lointain.

#### Insertion du projet (DP6)

Représentant graphiquement l'appentis ou auvent dans son environnement.

**Dossier complet  
en 3 exemplaires**

**Adressé à :**  
Service Urbanisme  
Mairie de Lentilly  
15 rue de la Mairie  
69210 Lentilly  
Tel : 04.74.01.70.49

Vous pouvez télécharger les imprimés de déclaration préalable sur le site Internet : <https://www.service-public.fr> rubrique Logement - Urbanisme